

25, Bld Besson Bey 16023 ANGOULEME
Tél. 05 45 38 60 60 – Fax : 05 45 38 60 59

**À MONSIEUR PHILIPPE VERGNAUD POUR LA
COMMISSION DÉPARTEMENTALE D'AMÉNAGEMENT
COMMERCIAL DU JEUDI 24 MARS 2022**

DGS - Commerce/Agriculture/Haut
débit
Numéro : 2022-A-105

LE PRÉSIDENT DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE
GRANDANGOULEME,

VU, le code général des collectivités territoriales,

VU, l'arrêté préfectoral du 22 février 2022 portant composition de la commission
départementale d'aménagement commercial chargée d'examiner le dossier de la
SCI GOSSINI,

CONSIDERANT qu'il y a lieu de désigner Monsieur Philippe VERGNAUD pour assurer
en mes lieu et place la représentation de la communauté
d'agglomération de GrandAngoulême à la commission départementale
d'aménagement commercial du jeudi 24 mars 2022,

ARRETE

Article 1^{er} – Monsieur Philippe VERGNAUD, conseiller délégué membre du bureau de
GrandAngoulême, est désigné pour représenter la communauté d'agglomération, en mes
lieu et place, à la commission départementale d'aménagement commercial du
jeudi 24 mars 2022.

Article 2 – Le présent arrêté sera affiché et notifié à Monsieur Philippe VERGNAUD et à
Monsieur le directeur général des services.

Angoulême, le 22 MARS 2022

Le Président,



Xavier BONNEFONT

Certifié exécutoire
Reçu en préfecture,
Le 22 MARS 2022
Publié ou notifié,
Le 22 MARS 2022